



Berlin, le 11 juin 2010

Déclaration FNSEA/DBV

Une politique agricole ambitieuse pour la société et l'agriculture

Les marchés agricoles ainsi que la PAC connaissent de profonds changements. L'agriculture comme les décideurs politiques doivent relever des défis importants – et en partie nouveaux. Des enjeux comme la sécurité alimentaire de 500 millions de consommateurs dans l'Union européenne, l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires d'une population mondiale croissante, la contribution de l'agriculture à la production énergétique ainsi que les adaptations au changement climatique et enfin la protection de la biodiversité, sont au cœur des préoccupations de notre secteur. L'agriculture et l'agro-alimentaire sont, par ailleurs, avec plus de 40 millions d'actifs, un secteur fondamental de l'économie européenne. Le maintien de la vitalité économique de ce secteur et les missions futures qui lui incombent ne pourront être assumées que s'il existe un cadre politique ambitieux.

Une politique agricole européenne stabilisée et flexible pour répondre aux nouveaux défis

La politique agricole européenne n'a cessé au cours de ces vingt dernières années de se réformer. Dans tous les secteurs de production, l'orientation vers le marché a été privilégiée et les agriculteurs se sont vu accorder des soutiens découplés de la production. Ce processus de réforme n'est pas encore achevé de la même manière dans tous les secteurs de production ni dans tous les pays membres de l'UE. Ces évolutions ont exigé des adaptations courageuses, souvent douloureuses, de la part des agriculteurs. La Politique Agricole Commune pour la période après 2013 ne doit pas être démantelée. A plus forte raison, le chemin ouvert par ce processus de réforme devrait à l'avenir être suivi de manière conséquente. Il convient bien au contraire de la stabiliser, de la conforter pour la rendre plus réactive et efficiente.

Un budget à hauteur des ambitions : le signe de la confiance

Corollaire d'une continuité politique, un financement approprié de la PAC est une condition indispensable pour que les agriculteurs puissent investir dans leurs entreprises et faire face aux défis politiques majeurs. Une activité agricole rentable est aussi le seul garant pour que l'agriculture puisse répondre aux exigences sociétales qui ne sont pas rémunérées par les marchés. C'est pourquoi, la déstabilisation politique est à proscrire, le courage et la confiance politique sont plus que nécessaires. Un budget agricole européen au minimum identique au budget actuel, est de ce fait indispensable.

Organiser et rendre plus équitable le soutien aux agriculteurs

La réforme de 2003 a introduit la compensation directe découplée de la production dans le premier pilier de la PAC. Différentes marges de manœuvre nationales ont conduit à des transpositions différentes. Après 2013, nous demandons des aides plus légitimes :

- Les enveloppes d'aides directes seront réparties entre états membres de manière équitable en tenant compte de critères objectifs tels que les conditions de production ou les parités de pouvoir d'achat.
- Dans chaque État membre, les soutiens versés aux agriculteurs devront progressivement ne plus être calculés sur des bases historiques mais à partir de critères non distorsifs.
- Un recouplage spécifique pour des zones en déprise devrait pouvoir être appliqué.,
- De manière facultative, une flexibilité limitée entre paiements directs et mesures spécifiques de marché (cf. art. 68) devrait être possible.

Une gestion flexible pour des marchés volatils

Les conséquences des négociations internationales, le démantèlement des outils de gestion des marchés et l'accroissement des aléas climatiques se traduisent par une très forte volatilité des prix. Pour en limiter les fluctuations, un système de régulation pour prévenir et gérer les crises de manière flexible et efficace, garantissant un approvisionnement durable en quantité et en qualité, est absolument nécessaire et doit contenir les éléments suivants :

- Une préférence communautaire dans le cadre des obligations internationales, qui reconnaisse nos conditions de production,
- Un mécanisme public d'intervention doté d'une ligne budgétaire conséquente,
- Un soutien facultatif de certaines filières à travers des mesures de limitation des risques de marché (art. 68),
- Si nécessaire, un mécanisme de stockage privé pour certains produits,
- La promotion des exportations dans le cadre des dispositions de l'OMC,
- Le renforcement du pouvoir de négociation des agriculteurs dans la chaîne alimentaire (organisations de producteurs, interprofessions...) et l'adaptation du droit de la concurrence.

Adapter la politique de développement rural

La politique de développement rural, deuxième pilier de la PAC, a connu au cours des dernières années un budget en forte évolution. En complément du premier pilier qui ne devra plus être insidieusement affaibli par la modulation, les objectifs du deuxième pilier de la PAC devront toujours avoir un lien avec l'activité agricole. Cela vaut tout particulièrement pour les mesures de l'axe 3. A l'avenir, nous aurons encore besoin d'un soutien à l'investissement et à l'installation, d'une indemnité compensatoire significative pour les zones agricoles à handicaps ainsi que de mesures agri-environnementales économiquement attractives. Chaque État membre doit rester responsable de l'importance qu'il entend donner à sa politique de développement rural.